



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE
Préfet de la Guadeloupe

SECRETARIAT GENERAL
Service de la Coordination Interministérielle

Basse-Terre, le

10 MAI 2019

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La préfecture de la région Guadeloupe porte à la connaissance du public que, **du mardi 11 juin 2019 au jeudi 11 juillet 2019 inclus**, il est procédé à la mairie de Bouillante à l'ouverture d'une enquête publique au titre du code minier, sur la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers (AOTM) en vue de réaliser et d'exploiter deux nouveaux forages BO11 et BO12, dans le but d'accroître la capacité de production électrique de la centrale, déposée par la société Géothermie de Bouillante.

Ces travaux miniers sont soumis à **autorisation** et concerne le forage de deux puits dans le réservoir géothermique de Bouillante en vue de la production d'électricité sur la parcelle localisée, comme suit : **BO11, BO12**.

Le dossier de demande d'autorisation et un registre d'enquête publique sont déposés à la mairie de Bouillante, siège de l'enquête publique, **du mardi 11 juin 2019 au jeudi 11 juillet 2019 inclus**, où les personnes intéressées peuvent consulter le dossier du projet durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Pendant cette période, toute personne intéressée pourra consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Bouillante, siège de l'enquête publique, ou les transmettre à l'adresse suivante :

enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr.

Pour être prises en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir avant le **11 juillet 2019**, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations propositions et contre-propositions du public adressées par correspondance et courriels sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête publique déposé à la mairie de Bouillante, pour être tenues à la disposition du public.

Monsieur Richard YACOU, retraité de l'éducation nationale, désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de la Guadeloupe, se tient à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires et recevoir leurs observations écrites ou orales à la mairie de Bouillante : **le mardi 11 juin 2019, le jeudi 20 juin 2019, le mardi 2 juillet 2019 et le jeudi 11 juillet 2019 de 09 heures à 12 heures**.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la mairie de Bouillante, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de la région Guadeloupe statue, par arrêté, sur la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers (AOTM) en vue de réaliser et d'exploiter deux nouveaux forages BO11 et BO12, dans le but d'accroître la capacité de production électrique de la centrale, déposée par la société Géothermie de Bouillante.

., Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale

Virginie KLES